

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 24 du 7 janvier 1960 :

n° 24

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois à passer à Ajaccio (Corse), 40, Cours Napoléon, est accordé à M. Desanti (Jean-Baptiste), Payeur de 1re classe, 2e échelon, des Trésoreries de la France d'Outre-Mer, en service à Djibouti. M. Desanti (Jean-Baptiste), classé au groupe II, indice 395, voyagera accompagné de sa famille composée de son épouse et de deux enfants; âgés de 5 ans et 2 ans, par première occasion maritime, à compter du 16 février 1960, date à laquelle il aura accompli un séjour administratif de trois ans dans le Territoire. Les frais de voyage et de transport sont imputables au Budget de l'Etat (Ministère des Finances).